

PREPARATION DE LA PAYE ET DES DECLARATIONS ASSOCIEES

PUBLIC VISÉ

Tout public
VAE
Individuels payants
Contrat ou période de
professionnalisation
Contrat de sécurisation
professionnelle
Compte Personnel Formation

NIVEAU

Niveau de sortie : sans niveau
spécifique

NATURE DE LA VALIDATION

Validation de la formation :
UC paye de l'Union
professionnelle

DUREE

Durée moyenne : contenus et
durées individualisés.
Durée en centre : 150 heures
Durée hebdomadaire moyenne :
21h / semaine

DATES PREVISIONNELLES

Session ouverte toute l'année.

LIEUX DE FORMATION

GMTE77
Centre GRETA MTE 77 Combs -
Lycée J. PREVERT
7 avenue Jean Jaurès
77380 Combs-la-Ville
gmte77@ac-creteil.fr
Tél : 01 60 34 51 20

CONTACT

Agnes Bogats
gmte77.combs@ac-creteil.fr

TARIFS

Nous consulter

OBJECTIFS

Préparer et établir la paie.
Présenter un état récapitulatif des salaires.
Compléter les déclarations sociales.
Justifier les règles appliquées et rendre compte des traitements effectués (courte note).
Réussir l'épreuve UC de l'Union professionnelle : "Préparation de la paye et des déclarations associées"

CHAMP PROFESSIONNEL - MÉTIERS VISÉS

Ce module vise à former des assistant(e)s paie

PRE-REQUIS

Positionnement : pédagogique.
Capacité à lire et à s'approprier une documentation fournie.
Capacité à effectuer des calculs numériques.

MODALITES DE RECRUTEMENT

Entretien individuel et tests
Inscriptions du 12/11/2018 au 04/05/2019 au Centre GRETA MTE 77 Combs - Lycée J. PREVERT à Combs-la-Ville.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Alternance d'apports théoriques et de mises en application. Pédagogie différenciée et individualisée
Autoformation accompagnée. Remise de supports de cours.

CONTENUS

Collecte des éléments d'activités du personnel

- ▶ Connaître les éléments du droit social

Gestion de la paie

- ▶ Temps de travail, heures supplémentaires, heures complémentaires
- ▶ Les retenues pour absences
- ▶ Primes, 13e mois...
- ▶ Congés payés
- ▶ Avantages en nature et frais professionnels.
- ▶ État récapitulatif des salaires et déclarations aux organismes sociaux.

Relations avec les salariés

- ▶ Les règles de confidentialité
- ▶ La compréhension du bulletin de paie